



Débat Orientation Budgétaire 2023



Définition D.O.B. / R.O.B. (articles L. 2312-1 du CGCT et D. 2312-3 du CGCT)

- Obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus
- Présentation au Conseil municipal dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget
- Composition :
 - Orientations budgétaires envisagées (évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes, hypothèses d'évolution des concours financiers, de la fiscalité, des tarifications, des subventions)
 - Engagements pluriannuels (orientations envisagées en matière de programmation d'investissement)
 - Informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette
 - Evaluation prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice.

Éléments de contexte

Une activité impactée par la crise en UKRAINE

Les indices de prix de l'énergie (combustible, électricité, carburants) sont très volatils



Inflation
2022:
6,2 %

Prévision
Inflation
2023: de
5,5% à 6 %

LA LOI DE FINANCES 2023



MESURES CONTRE L'INFLATION

Le filet de sécurité énergétique prolongé pour 2023 a été élargi. Il sera disponible à l'ensemble des collectivités, départements et régions compris, le critère de perte d'épargne brute est passé de 25 % à 15 % et le critère d'augmentation des dépenses d'énergie supérieur à 60 % de la hausse des recettes réelles de fonctionnement est supprimé.

- « L'amortisseur électricité » : Seules les collectivités qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh sont concernées. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'Etat prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond de 500 euros/MWh.
- 320 millions d'euros d'augmentation de la DGF : Cette enveloppe supplémentaire aboutira à ce que 95 % des collectivités voient leurs dotations se maintenir ou augmenter en 2023.

MESURES POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Création du fonds vert : Le fonds vert de 2 milliards d'euros est destiné aux collectivités pour financer leurs investissements dans le cadre de la transition écologique. Il faut y ajouter une nouvelle enveloppe de prêts verts pour les collectivités d'un milliard d'euros de la part de la Banque des territoires. Le fonds sera entièrement délégué aux préfets dans le cadre des contractualisations. Il inclura une offre d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans la transition écologique.

LA LOI DE FINANCES 2023

Envoyé en préfecture le 09/03/2023
Reçu en préfecture le 09/03/2023
Affiché/Publié le 09/03/2023
ID : 040-214002834-20230227-DE2023021-BF



MESURES FISCALES

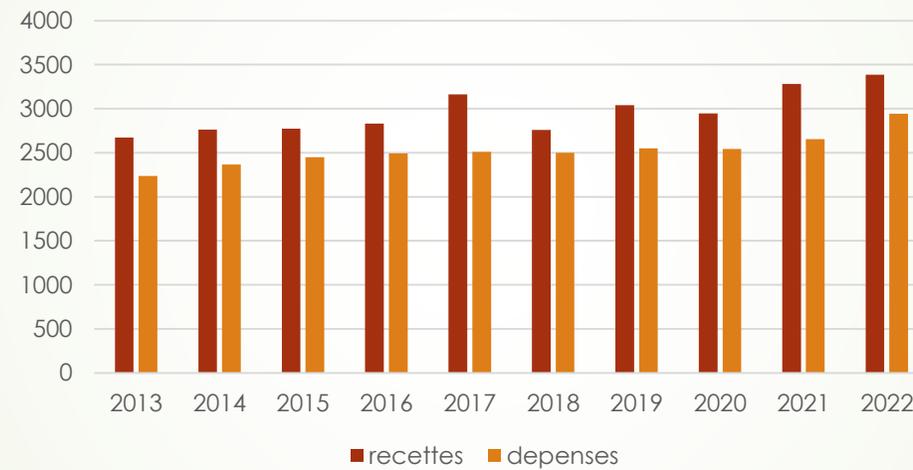
- Suppression de la CVAE étalée sur deux ans : le gouvernement a acté la suppression de la CVAE en deux fois, 50 % pour 2023 et 50 % en 2024. En 2023, les collectivités concernées devraient recevoir un montant de CVAE égal à la moyenne des produits qu'elles ont perçus de 2020 à 2023.
- Taxe sur les logements vacants et majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : Le périmètre de la taxe sur les logements vacants est étendu à davantage de communes touristiques et la majoration sur la taxe d'habitation sur les résidences secondaires pourra donc être appliquée sur 4 000 nouvelles communes.

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives des locaux d'habitation : Les bases de la taxe foncière augmenteront de 7,1 % en 2023.
- Report de deux ans de l'actualisation des valeurs locatives d'habitation : Le calendrier initial prévoyait une campagne déclarative des loyers auprès des propriétaires bailleurs de locaux d'habitation en 2023, puis la réunion des commissions locales pour arrêter les nouveaux secteurs et tarifs en 2025 dans la perspective de leur intégration dans les bases d'imposition au 1er janvier 2026. La loi de finances pour 2023 a repoussé ce calendrier de deux ans.
- Report de 2 ans de l'actualisation des VL des locaux professionnels : Report de 2023 à 2025 de la prise en compte des résultats de la mise à jour des paramètres d'évaluation des valeurs locatives (périmètre des secteurs d'évaluation, grilles tarifaires, coefficients de localisation) dans les bases d'imposition



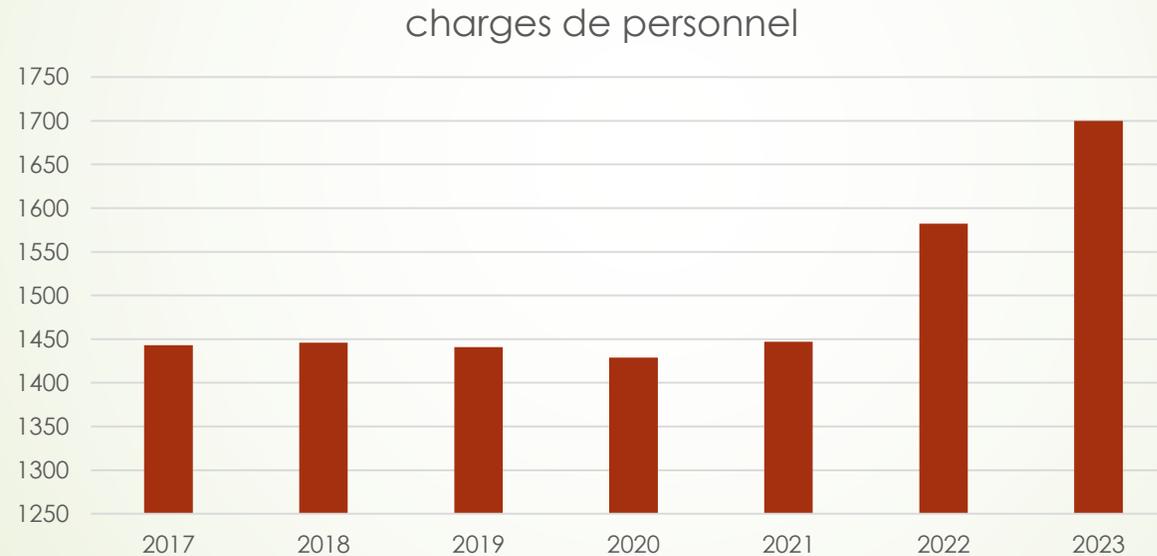
La situation de la Commune au 31/12/22

fonctionnement





La situation de la Commune au 31/12/22 : les charges de personnel

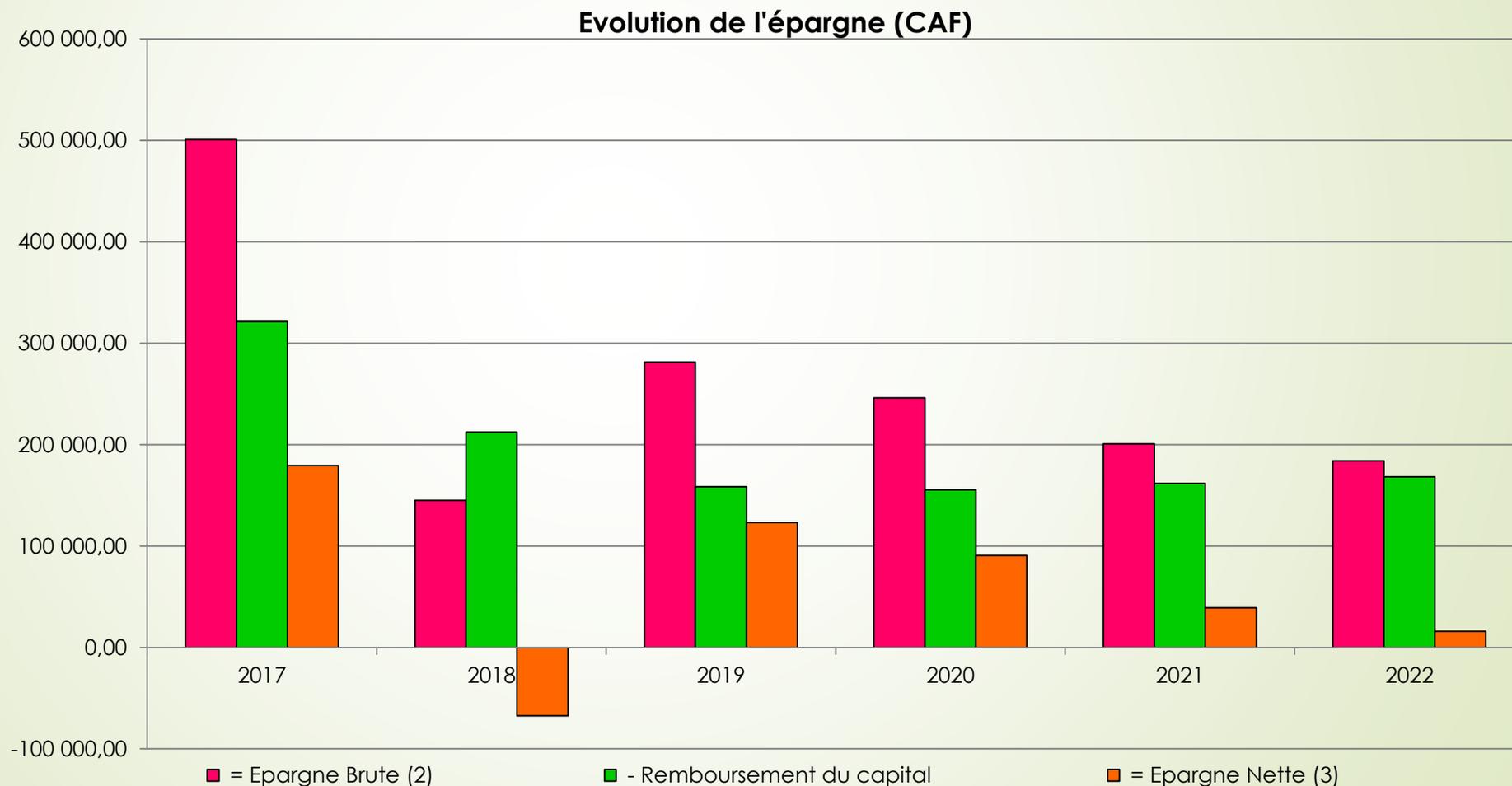


2021/2022 :
+9,3%

2022/2023 :
+7,5% soit +
120 k€



La situation de la Commune au 31/12/22 : évolution des épargnes





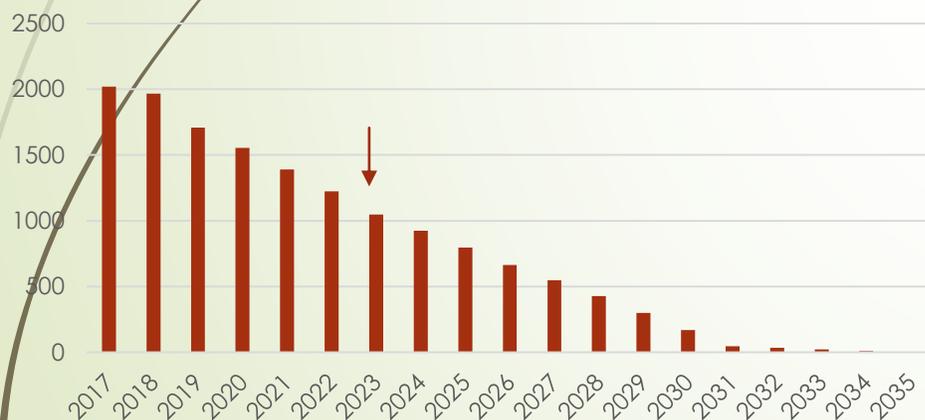
La situation de la Commune au 31/12/22 : évolution de la dette

Taux moyen
4,09%

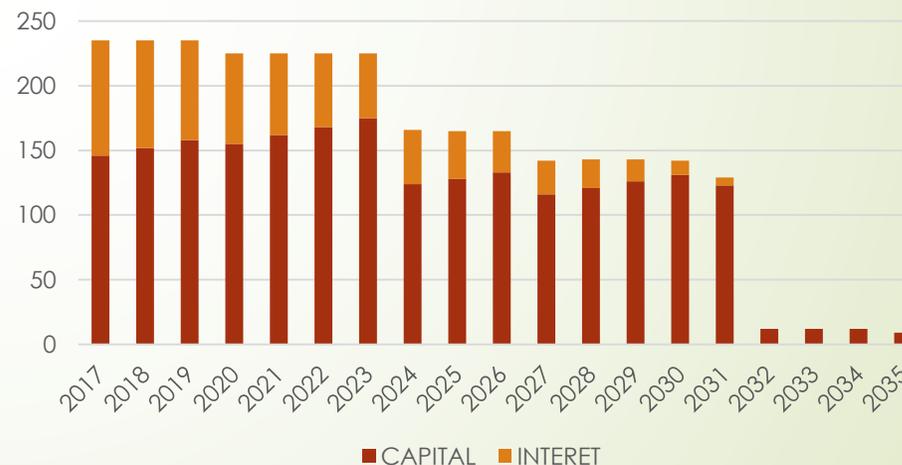
Capacité de désendettement:
3,5 années

2023/2024 :
-60000€

CAPITAL RESTANT DU



ANNUITE





Les orientations

4 axes

- 1- maîtriser les couts de fonctionnement
- 2- s'endetter raisonnablement
- 3-optimiser les recettes
- 4-réaliser les dépenses d'équipement restantes



Les projets prioritaires à finir

- 1- la maison de la chasse (partie ancienne et partie neuve)
- 2- la route du Pouy
- 3- la glacière
 - - le lac (renforcer les berges et arracher l'herbe)
 - - les toilettes semi automatiques
 - - la protection de l'entrée du site
 - - la halle
- 4- les panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente
- 5- la vente des terrains « la poste »



Les projets prioritaires à préciser (études)

- 1- Moras
- 2- le devenir du site Vargues en photovoltaïque au sol
- 3- l'enfouissement des réseaux
- 4- l'éventuel transfert des équipements sportifs
- 5- la sobriété énergétique des bâtiments (le Foyer)



Les prévisions financières : recettes

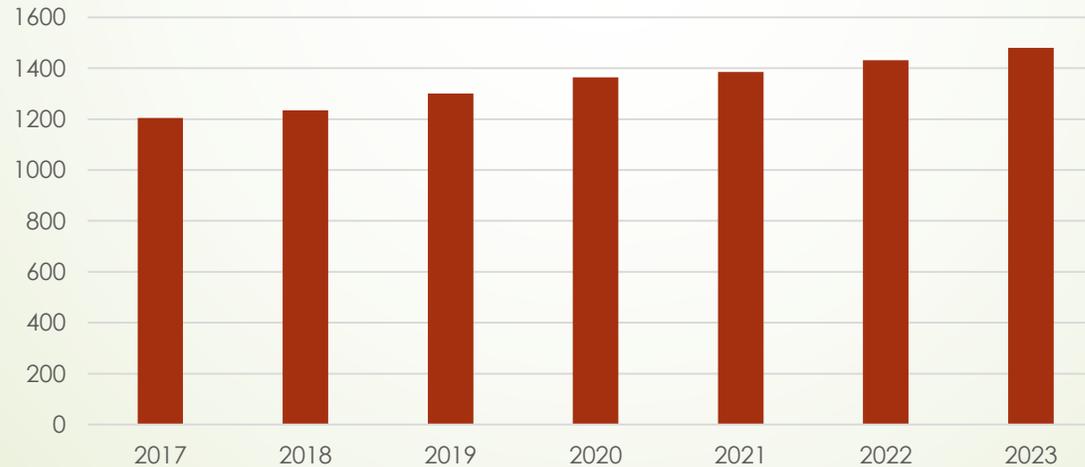
FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Produits services	138	140
Impôts et taxes	1 784	1800
Dotations	899	900
Autres produits de gestion courante	194	270
Excédent fonctionnement reporté	258	417
Produits exceptionnels	2	2
TOTAL	3 275	3529



Les prévisions financières : les hausses fiscales

	Bases d'imposition prévisionnelles 2022	Produit attendu	LOF 2023 Augmentation + 7,1 %	2023		
				Bases prévisionnelles	Taux	Produit attendu
Taxe foncière bâtie	2 906 000	1 111 998	7,10%	3 112 326	38,30%	1 192 021
Taxe foncière non-bâtie	83 600	57 884	0,00%	83 600	69,18%	57 834
						1 249 855
					Coefficient correcteur	240 000
						1 489 855

TAXES



Evolution
 2023
 théorique :
 +79000€



Les prévisions financières : dépenses

FONCTIONNEMENT	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	820	850
Charges de personnel	1 602	1 700
Atténuation de charges	138	140
Autres charges de gestion courante	383	390
Charges financières	62	54
TOTAL	3 005	3 134

Excédent
potentiel :
+395 K€



Les prévisions financières : l'équilibre de l'investissement

RECETTES	BP 2023	DEPENSES	BP 2023
FCTVA	125	PROJETS A FINIR	1 244
TAXES AMENAGEMENT	66	DIVERS	280
SUBVENTION	552	Rbt K EMPRUNTS	175
CESSIONS	400	DEFICIT 2022 REPORTE	100
EMPRUNT	637		
AUTO FINANCEMENT	19		
TOTAL	1 799		1799



Détail prévisions investissement

	Subventions	Travaux
<u>PROJETS A FINIR :</u>		
- Route du Marensin	12	0
- Ecole de Buglose	148	111
- Maison de la chasse	80	226
- Plaine des sports		6
- Rue du Pouy	237	601
- Préau Glacière	75	300
<u>DIVERS :</u>		
- Foyer		50
- Matériel		80
- Façades école bourg/ peinture 2 salles de classe		50
- Faux-plafonds /sol école buglose		50
- Carrefour Rte Adour		50

Les prévisions financières : le budget de la forêt



FONCTIONNEMENT	Recettes		Dépenses
70. Ventes de bois	336	011 charges à caractère général	32
002 Excédent reporté	9	65. Autres charges de gestion courante (dont reversement excédent 243)	252
		023. Virement à la section d'investissement	61
TOTAL	345		345

INVESTISSEMENT	Recettes		Dépenses
Affectation des résultats 2022	50	16. Rbt emprunt Sivu des chenaies	26
021 virement de la section de fonctionnement	61	21. Acquisition parcelle forestière	7
		23. Travaux	43
		001 Déficit reporté	35
Opérations d'ordre	51	Opérations d'ordre	51
TOTAL	162		162



Les prévisions financières : le budget annexe de la régie

	RECETTES		DEPENSES
70. Produits des services, ventes	2	011 Charges à caractère général	42
73. Impôts et taxes	1	67. Charges exceptionnelles	1
74. Dotations (dont subvention communale)	31		
75. Autres produits de gestion courante	4		
77. Produits exceptionnels	1		
002 Excédent 2022 reporté	4		
TOTAL	43		43